

Date de la
convocation : 24/06/2022

Séance du 09 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf juillet à neuf heures, le comité syndical du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois s'est réuni à la salle des fêtes de Nérondes, sous la présidence de monsieur Serge MECHIN.

Délibération n°1048/2022
Objet : demande de retrait
du syndicat mixte de la
communauté de
communes des Bertranges

Présents à la séance : 54
Membres en exercice : 52
Votants : 49

ETAIENT PRESENTS :

Pour le conseil départemental : M. MECHIN (conseiller départemental du canton de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme COURIVAUD (conseillère départementale du canton de La Guerche sur l'Aubois).

Pour les communautés : M. DUMAREST (délégué titulaire des Trois Provinces avec le pouvoir de M. GUIBLIN) ; Mme PEREZ (déléguée titulaire des Trois Provinces) ; M. COURZADET (délégué titulaire des Portes du Berry) ; M. SAUVAGNAT (délégué suppléant des Portes du Berry avec le pouvoir de M. HURABIELLE) ; Mme COMBEMOREL (déléguée suppléante des Portes du Berry) ; M. DURAND (délégué titulaire du pays de Nérondes) ; M. GILBERT (délégué titulaire du pays de Nérondes) ; M. PORIKIAN (délégué titulaire du pays de Nérondes) ; Mme RAQUIN (déléguée titulaire du pays de Nérondes) ; M. SAUVETTE (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; Mme TORASSO (déléguée suppléante du pays de Nérondes) ; M. POLICARD (délégué titulaire Berry Loire Vauvise) ; M. DOUSSET (délégué suppléant Berry Loire Vauvise).

Pour les communes : Mme MENARD (déléguée suppléante d'Argenvières) ; Mme VINCENT (déléguée suppléante d'Augy sur Aubois) ; M. SERVOIS (délégué titulaire de Beffes) ; M. DURAND (délégué titulaire du pays de Nérondes avec le pouvoir de Mme GRESSIN) ; M. GIOT (délégué titulaire de La Chapelle Hugon) ; M. CHATEAU (délégué suppléant des Bertranges) ; M. VIGNES (délégué titulaire de Charly) ; M. SOUCHET (délégué titulaire de Chassy) ; M. PENARD (délégué titulaire de Cornusse) ; M. LESZYNSKI (délégué suppléant de Cours les Barres) ; M. POLICARD (délégué titulaire de Couy) ; M. LAIGNEL (déléguée titulaire de Croisy) ; Mme JEGOU (déléguée titulaire de Flavigny) ; M. de ROLLAND DALON (délégué titulaire de Garigny) ; Mme LEROY (déléguée suppléant de Garigny) ; Mme CATHELAIN (déléguée suppléante de Givardon) ; M. DUCASTEL (délégué titulaire de La Guerche sur l'Aubois avec le pouvoir de Mme de BARTILLAT) ; Mme MOREAU (déléguée suppléante de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme DUPIEUX (déléguée titulaire d'Ignol) ; Mme ANTUNES (déléguée suppléante d'Ignol) ; M. LAURENT (délégué titulaire de Jouet sur l'Aubois) ; M. POUTIER (délégué titulaire de Jussy le Chaudrier) ; Mme MOUTON (déléguée titulaire de Marseilles-lès-Aubigny) ; M. BERGER (délégué titulaire de Mornay Berry) ; M. CAQUINEAU (délégué titulaire de Mornay sur Allier) ; Mme ROBERT (déléguée suppléante de Mornay sur Allier) ; M. BABONNAUD (délégué titulaire de Nérondes) ; M. MILLEPIEDS (délégué titulaire de Neuilly en Dun) ; Mme MONTOILLE (déléguée titulaire de Neuvy le Barrois) ; M. HANKIN (délégué titulaire d'Ourouer les Bourdelins) ; Mme BLANCHE-CHEVALIER (déléguée titulaire de Précy) ; M. THELLIER (délégué suppléant de Sagonne) ; Mme AUDOUX (déléguée titulaire de Saint Hilaire de Gondilly) ; M. DUMAREST (délégué suppléant de Sancoins) ; M. DOUSSET (délégué titulaire de Sévry) ; M. MECHIN (délégué titulaire de Torteron) ; Mme HANNEQUART (déléguée titulaire de Véreaux) ; Mme BECQ-GIRAUDON (déléguée suppléante de Véreaux).

Pour les services : M. COURTILAT (directeur du Pays).

Autres participants : M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val de Loire).

ETAIENT PRESENTS NON-VOTANTS : M. SAUVETTE (délégué suppléant du pays de Nérondes) ; Mme TORASSO (déléguée suppléante du pays de Nérondes) ; Mme LEROY (déléguée suppléant de Garigny) ; Mme MOREAU (déléguée suppléante de La Guerche sur l'Aubois) ; Mme ANTUNES (déléguée suppléante d'Ignol) ; Mme ROBERT (déléguée suppléante de Mornay sur Allier) ; Mme BECQ-GIRAUDON (déléguée suppléante de Véreaux) ; M. FOURNIE (vice-président du Conseil régional Centre-Val

de Loire) ; M. COURTILAT (directeur du Pays).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme de CHOULOT (conseillère départementale du canton d'Avord, vice-présidente du département) ; M. GUIBLIN (délégué titulaire des Trois Provinces) ; M. WILLEME (délégué suppléant des Trois Provinces et délégué titulaire de Chaumont) ; M. HURABIELLE (délégué titulaire des Portes du Berry) ; Mme LORRE (déléguée titulaire des Portes du Berry) ; Mme AUTIER (déléguée suppléante des Portes du Berry) ; M. de CHOULOT (délégué titulaire Berry Loire Vauvise et délégué suppléant de Herry) ; Mme VASICEK (déléguée titulaire Berry Loire Vauvise) ; Mme de BARTILLAT (déléguée titulaire d'Apremont sur Allier) ; Mme SAVARY (déléguée suppléante d'Apremont sur Allier) ; Mme TRINQUET (déléguée titulaire d'Argenvières) ; Mme GRESSIN (déléguée titulaire de Bengy sur Craon) ; Mme SERGEANT (déléguée suppléante de Bengy sur Craon) ; Mme MEZINSKI (déléguée suppléante de Chaumont) ; M. MANCION (délégué titulaire de Cours les Barres) ; Mme ROCHE (déléguée titulaire de Cuffy) ; M. CHARRIER (délégué titulaire de Givardon) ; Mme FERNANDES (déléguée suppléante de Mornay Berry) ; M. MAURICE (délégué suppléant de Neuvy le Barrois) ; Mme CAMUS (déléguée titulaire de Sagonne) ; M. GEFFARD (délégué titulaire de Sancoins).

N°1048/2022 : DEMANDE DE RETRAIT DU SYNDICAT MIXTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BERTRANGES

Vu la délibération du conseil communautaire des Bertranges en date du 20/05/2021, demandant à l'unanimité, son retrait du syndicat mixte, et communiquée le 22/06/2021

Vu le courrier du Pays Loire Val d'Aubois adressé à cette intercommunalité le 15/10/2021, l'invitant à se conformer à l'article L.5211-39-2 du CGCT dans le cadre de sa démarche

Vu la note d'incidence relative à la demande de retrait de la communauté des Bertranges telle qu'adressée au Pays Loire Val d'Aubois le 03/06/2022

Entendu le rapport du président

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Accepte la sortie de la communauté de communes des Bertranges du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois, ainsi que la modification du titre 1 et de l'article 1 des statuts de l'établissement.
- Conditionne l'effectivité de ce retrait au versement de la soulte des emprunts conformément à la note d'incidence rédigée par la communauté de communes de Bertranges.

Pour Copie Certifiée Conforme,
A La Guerche sur l'Aubois,

Le 11 JUIL. 2022

Le président,
Serge MECHIN,



Certifié exécutoire par le
président compte tenu de la
transmission en sous-
préfecture le :

et de la publication le :
A La Guerche sur l'Aubois le :

Le président,

